

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

PÔLE SOLIDARITÉS**DIRECTION DE L'AUTONOMIE****Bureaux :**

15 boulevard Jean Moulin
16000 ANGOULÈME
Téléphone : 05 16 09 76 71

Angoulême, le **28 MAI 2024**

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les Maires
de la Charente

Mesdames les Présidentes
et Messieurs les Présidents de CCAS

Affaire suivie par : Marie-Christine BOYER/Esther PIGEAULT
Ligne : 05 16 09 68 36 / 05 16 09 76 99

Objet : Dossier de demande d'aides à l'autonomie (DAA)
PJ : 1

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 février 2024, vous avez été informé(e) de la mise en place du dossier de demande d'aides à l'autonomie (DAA), en remplacement du dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

Pour rappel, ce document (CERFA 16301*01) peut être téléchargé sur les sites de la CARSAT, de la MSA et du Conseil départemental de la Charente mais également sur www.service-public.fr et www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Dans le cadre de l'application du décret n° 2023-593 du 11 juillet 2023, il convient désormais d'utiliser uniquement ce formulaire.

Vous trouverez, ci-joint, une notice sur laquelle les adresses des trois institutions sont référencées. Les réponses apportées aux quatre questions de la page 7 du CERFA permettront aux usagers d'adresser leur dossier à l'organisme compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,
la directrice de l'autonomie

Cécile DEPLACE

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.lacharente.fr